Document generated on 01/18/2025 2:36 p.m.

Assurances

Assurances

Chronique de documentation

R. M.

Volume 59, Number 2, 1991

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1104841ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1104841ar

See table of contents

Publisher(s)

HEC Montréal

ISSN

0004-6027 (print)
2817-3465 (digital)

Explore this journal

Cite this review

M., R. (1991). Review of [Chronique de documentation]. *Assurances*, *59*(2), 265–274. https://doi.org/10.7202/1104841ar

Tous droits réservés © Université Laval, 1991

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Chronique de documentation

par

R. M.

I. Régime d'indemnisation des victimes d'immunisation

Depuis 1987, un nouveau régime québécois permet aux victimes d'immunisation d'être indemnisées par le ministère de la Santé, tout en conservant leur recours de droit commun. Me Louise Lussier, avocate et professeure à la faculté de droit de l'université de Sherbrooke, en étudie les problèmes d'application dans un article paru dans *Les Cahiers de Droit* [1].

II. Événement majeur destiné aux professionnels de l'information : *Canada Online*

Mme Odette Lavoie, responsable de la recherche et de la référence du centre de documentation de Sodarcan, décrit l'événement *Canada Online*. Voici son texte.

> «Le *Canada Online* représente l'événement majeur dans l'industrie de l'information au Canada; il est tout particulièrement destiné aux professionnels de l'information utilisant le support informatique comme outil de recherche des données. Il se déroule à Toronto en novembre de chaque année.
>
> «Cette rencontre entre les diffuseurs d'information et leur clientèle, soit les utilisateurs de produits et services d'information, favorise le dialogue et l'échange de part et d'autre. Pour le vendeur, la salle d'exposition constitue un lieu privilégié de vente et de diffusion tandis que pour le client, cette rencontre informelle renseigne et permet la comparaison des produits, nouveaux ou anciens. Cela permet aussi les éclaircissements en direct concernant les problèmes techniques qui surviennent lors de

[1] (1990) 31 *C. de D.* 849.

l'interrogation ou de la transmission des données; en effet, chaque représentant est relié à un système informatique. Enfin, commentaires, critiques et suggestions concernant services et produits peuvent être livrés «sur le vif».

«En plus de rassembler une trentaine d'exposants, le *Canada Online* propose des conférences. Le thème de cette année : "Towards 2000: Challenges and Opportunities", a soulevé plusieurs points intéressants : Quel sera le rôle du spécialiste de l'information lorsque ses clients auront maîtrisé les principes de base régissant la recherche sur banques de données ? Qu'attendre des nouvelles tendances technologiques ? Quelles nouvelles informations seront accessibles en l'an 2000 et sous quelle forme ? La présentation des résultats de recherche sera-t-elle influencée par la sophistication des systèmes informatiques ?

«Pour nous, du centre de documentation de Sodarcan, les éléments clés de cette rencontre demeurent : Quels sont les serveurs les plus fiables en termes de résultats de recherche, de services, de coûts et de souplesse technique ? Quelles sont les nouveautés et les tendances qui se dessinent dans l'industrie de l'information ? Quelles sont les banques de données les plus rentables, les plus performantes dans le rapport qualité-prix ? Quels sont les nouveaux produits offerts en regard des nouveaux besoins de nos usagers ?

«Cette année, le nouveau besoin est identifié à l'Europe de 1992. Deux conférences étaient directement reliées à ce nouveau marché : "Accessing European Data" et "Database Developments in Europe". Certains des serveurs auxquels nous sommes abonnés offraient déjà de l'information financière et textuelle sur le marché européen, mais on note cette année une croissance des banques de données sur le sujet. Par exemple, chez Dialog : *Extel International Financial Cards, Delphes*

European Business, Corporate Affiliations, Dun & Bradstreet European, Kompass Europe, Kompass U.K.

«Chez Sodarcan, l'utilité des banques de données comme outil de recherche ne fait plus de doute en matière d'assurance et de services financiers. L'utilisation de l'information en ligne permet l'accès rapide à un volume impressionnant d'informations diversifiées. Toutefois, l'accroissement constant des produits sur le marché de l'information électronique rend les choix de plus en plus complexes. Le *Canada Online* permet justement, entre autres moyens, une meilleure connaissance et un meilleur discernement face à ces choix et, au bout du compte, cela rapporte à tout le monde.»

III. Un jugement américain de 78 millions $

La compagnie Bristol-Myers Pharmaceutical & Nutritional Group, ainsi que deux hôpitaux et un médecin de Chicago, pourraient être obligés de verser des dommages-intérêts totalisant 77,8 millions $, suivant une action devant jury, pour des dommages au cerveau subis par un enfant de cinq ans et occasionnés par l'administration excessive d'un médicament. Étalé sur une période de 53 ans, le montant payable annuellement serait de 1,5 million $. Selon *Business Insurance* du 19 novembre 1990, il s'agit de la plus forte somme allouée à une personne en dommages-intérêts, dans l'État de l'Illinois.

IV. Les praticiens de médecine douce sont assurables

Selon un article paru dans *La Presse* du 19 décembre 1990, les praticiens de médecine douce pourraient obtenir, pour la première fois au Québec, une assurance de responsabilité professionnelle. En effet, Lloyd's London accepterait d'assurer certaines catégories de thérapeutes répondant à certains critères professionnels définis par l'Alliance des professionnels en pratiques alternatives de santé, tels que : sages-femmes, massothérapeutes, acupuncteurs, homéopathes, naturopathes et praticiens en ostéopathie et orthothérapie.

V. Le devenir de la formation permanente en assurance de dommages au Québec

Paru en décembre 1990, le dernier communiqué du président de l'Institut d'assurance du Québec, Me René Langlois, pose plusieurs questions sur la précarité des diplômes et sur le devenir de la formation permanente en assurance de dommages. En outre, le président de l'Institut d'assurance du Québec a pu participer, à titre de conférencier, à un séminaire international sur la formation en assurance, organisé par la Conférence des Nations Unies sur le
268 commerce et le développement. Le communiqué du président a porté sur les résultats de cette participation.

VI. Nouvelles réglementations françaises

Depuis le 1er décembre 1990, les courtiers d'assurances sont tenus, en vertu de la loi du 31 décembre 1989 et dans le but de protéger les intérêts des assurés, de souscrire auprès d'une société d'assurances :

a) une garantie financière;

b) une assurance de responsabilité professionnelle.

Sont couverts l'agent ou le courtier, ses employés, les membres de sa famille âgés de moins de 16 ans qui travaillent habituellement avec lui.

Les activités d'audit ou de conseil en assurance sont couvertes de façon optionnelle. Toutefois, la police ne couvre pas les activités de *risk management* d'entreprise et l'exercice de professions réglementées (conseils juridiques ou comptables).

En outre, les courtiers doivent également obtenir une garantie financière affectée au remboursement des fonds confiés par les assurés et les assureurs.

De plus, une nouvelle réglementation des placements des sociétés d'assurances a été instaurée; celle-ci prévoit :

a) une nouvelle liste des placements autorisés;

b) une limite territoriale étendue à tous les pays de l'O.C.D.E., *i.e.* 24 pays dont ceux de la C.E.E., les États-

Unis, le Canada, le Japon, l'Australie et la Nouvelle-Zélande;

c) une série de quotas à respecter quant aux actifs (actifs immobiliers : 40 %, actions : 65 %, prêts et dépôts : 10 %).

Ces informations sont parues dans les numéros du 26 octobre et du 16 novembre 1990 de *L'Argus*.

VII. Un accord nouveau entre entreprises d'assurances et agents d'assurances

Un nouveau mandat favorisant une relation privilégiée entre assureurs et courtiers ainsi qu'une réciprocité des droits et obligations des parties a fait l'objet de vives discussions en France.

Ce projet prévoit, entre autres aspects :

- une commission de conciliation en cas de litige;
- le cas de création ou de reprise d'une agence et les informations délivrées par l'assureur;
- la valeur d'usage du portefeuille;
- l'étendue du mandat;
- la gestion de fichiers de clientèle;
- le plan de formation permanente et son financement;
- l'assurance de responsabilité professionnelle;
- la rémunération pouvant comprendre plusieurs éléments;
- la cessation du mandat;
- les dispositions diverses.

Le projet d'accord actuel n'apparaît pas très équilibré, au dire de certains spécialistes (voir *L'Argus* du 28 décembre 1990) : beaucoup d'engagements et d'incertitudes du côté des agents et à peu près aucun du côté des compagnies.

VIII. Réforme dans la distribution de l'assurance-vie au Royaume-Uni

La loi anglaise dite *Financial Services Act* (Loi sur les services financiers), applicable exclusivement à la branche vie, a été adoptée à l'automne 1990. Ses principaux objectifs sont : d'une part, la transparence des opérations de distribution de l'assurance-vie par les intermédiaires et, d'autre part, l'assainissement des réseaux et l'instauration de contrôles par l'entremise d'un organe de tutelle nommé par le ministère du Commerce et de l'Industrie et de
270 cinq organes de régulation (*self regulatory bodies*).

IX. Le sida : les chiffres de l'année 1990

Selon les statistiques de juin 1990, on estimait à 1,5 million le nombre de personnes contaminées et à environ 200 000 le nombre de cas déclarés de sida dans les pays industrialisés, principalement en Amérique du Nord, en Europe de l'Ouest, en Australie et en Nouvelle-Zélande. On estimait à 5 millions le nombre de personnes infectées par le virus et à 400 000 le nombre de personnes susceptibles d'avoir le sida en Afrique, et à environ 750 000 le nombre d'infections (25 000 cas répertoriés) dans les Antilles et en Amérique Latine. Enfin, il semble que ce soit en Asie et au Moyen-Orient où l'on compte le moins d'infections, malgré la forte densité de la population (70 % de la population mondiale et environ 1 000 cas déclarés). Selon des statistiques de l'American Council of Life Insurance and the Health Insurance Association of America, le paiement des réclamations encourues relativement au sida a atteint 1 milliard $ en 1989 (une augmentation de 71 % par rapport à l'année 1988).

X. Projets de règlement en vertu de la *Loi sur les intermédiaires de marché*

La ministre déléguée aux Finances a présenté au Gouvernement, en début d'année, six projets de règlement en vertu de la *Loi sur les intermédiaires de marché* [2]. Ceux-ci devraient entrer en vigueur le 1er septembre 1991.

---

[2]Projets initialement publiés le 16 janvier 1991 dans la *Gazette officielle du Québec*. Certaines modifications furent apportées.

Le premier règlement porte sur le Conseil des assurances de dommages sur les intermédiaires de marché en assurance de dommages [3].

Le second règlement porte sur le Code de déontologie sous la gouverne de l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec.

Le troisième règlement porte sur les conditions d'admission, de refus, de renouvellement, de suspension, d'exclusion et de réadmission des sociétaires à l'Association des courtiers d'assurances de la province de Québec.

Le quatrième règlement porte sur les cotisations des courtiers d'assurances.

Le cinquième règlement porte sur l'Association des intermédiaires en assurance de personnes.

Enfin, le sixième règlement porte sur les critères d'obtention et de retrait du titre de courtier d'assurances (associé et agréé).

XL *Windstorm: New Loss Dimensions of a Natural Hazard,* a publication of the Munich Reinsurance Company, 1990

Nous avons reçu, en début d'année, une étude intitulée «Tempête : Nouvelles dimensions de sinistres d'un phénomène naturel». Cette étude, qui comporte plus de cent pages, a été préparée par la Munich Re, l'un des grands réassureurs dans le monde.

La série de tempêtes hivernales qui a frappé l'Europe en 1990 serait la catastrophe naturelle la plus coûteuse à ce jour : les préjudices économiques s'élèvent à 25 milliards DM, dont 17 milliards DM ont été supportés par l'industrie mondiale des assurances.

Cette série de tempêtes européenne fait suite à l'ouragan Hugo qui a déferlé sur les côtes américaines et sur les Antilles en 1990, à l'ouragan Gilbert, survenu en 1988 et aux tempêtes qui ont frappé l'Europe occidentale en 1987. Les auteurs tentent d'expliquer les causes par trois études scientifiques :

[3] Volumineux règlement comprenant 19 chapitres et susceptible de modifications, à ce jour, dont certaines harmonisations avec le Projet de loi sur le courtage immobilier (adoption du principe le 5 juin 1991).

- Prévention et réduction des sinistres;
- Le phénomène naturel tempête;
- Changement climatique.

Comme d'habitude, cette belle publication est illustrée de tableaux, de photographies et de cartes. En résumé, on y décrit de manière circonstanciée ce que peuvent faire les pouvoirs publics et l'industrie de l'assurance afin de maîtriser l'énorme risque dénommé «tempête».

272

XII. «Catastrophes naturelles et sinistres majeurs : 1970-1989», *Sigma*, Suisse de Réassurances, juin 1990

Dans le cadre de ses études économiques, *Sigma* décrit l'évolution de la fréquence des sinistres, du nombre des victimes et des dommages assurés dans le monde sur une période de vingt ans et suggère des conclusions ainsi que des perspectives pour l'industrie de l'assurance.

L'O.N.U. a proclamé les années 90 «Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles. L'étude s'inscrit dans ce contexte de sensibilisation. À titre indicatif, voici un bilan sommaire depuis 20 ans :

- Sinistres majeurs recensés : 3 111;
- Décès : 1,6 million de personnes;
- Dommages assurés : 88,3 milliards $ (prix de 1989);
- Moyenne par année : 155 sinistres / 4,4 milliards $ de dommages assurés.

Ce bilan ne comprend pas l'année 1990, l'une des plus catastrophiques et la pire en termes de dégâts matériels : nous songeons à l'ouragan Hugo et aux tempêtes hivernales européennes de 1990, qui ont marqué des records, chacun dans son genre.

XIII. *L'Actualité économique*, vol. 66, n° 3, septembre 1990, École des Hautes Études Commerciales

La présente livraison de *L'Actualité économique* comporte quatre articles principaux :

- «Les économistes doivent-ils se mettre au vert ?», par Philippe Crabbé, Institut de recherche sur l'environnement et l'économie;
- «L'économie politique de la réglementation», par Jean Tirole, Massachusetts Institute of Technology;
- «Retour à Adam Smith (1723-1790) après deux siècles ?», par Gérard R. Pelletier, Université de Sherbrooke;
- «Facteurs de risque des actions québécoises : le point de vue des gestionnaires québécois», par René Darmon, Nabil T. Khoury, Jean-Marc Martel, Université Laval.

XIV. Revue *Risques*, Les Cahiers de l'assurance, éditée par la SARL SCEPRA, Paris

Risques est une nouvelle revue trimestrielle éditée en France et qui se veut, au dire de ses concepteurs, «un espace d'études et de réflexions, ouvert à la fois aux apports des praticiens, mais aussi à ceux des chercheurs qui ne demandent qu'à être confortés dans leurs intuitions du rôle central de l'assurance et de l'importance de ses théories».

Le numéro 1 (juin 1990) a pour thème «Les horizons du risque». Le numéro 2 (octobre 1990) vise «Les visages de l'assuré». Le numéro 4 (janvier 1991) a pour objet «La prévention».

En plus de proposer des réflexions thématiques, chaque numéro contient des articles spécialisés et des chroniques.

L'édition est luxueuse, l'impression, la photocomposition et la photogravure sont soignées, les repérages sont facilités par des mots clés et des résumés sont offerts en langue anglaise : tout concourt à bâtir une très belle collection de «Cahiers de l'assurance». Le prix : 125 F par numéro.

XV. Entraide, solidarité, mutualisme

Tel est le thème emprunté par M. Denis Moffet, professeur de finance et d'assurance et directeur de la Chaire en assurance de l'Université Laval, à l'occasion de la 10e assemblée

annuelle de l'Association canadienne des compagnies d'assurances mutuelles, le 15 octobre 1990.

L'auteur décrit les principes du mutualisme, en retrace les origines et les grands axes de développement au cours des XVIII^e et XIX^e siècles aux États-Unis et au Canada, et tente d'expliquer si le mutualisme peut survivre dans un environnement capitaliste. L'auteur conclut que le mutualisme est viable en économie de marché, tout en émettant le souhait que les mutualistes demeurent attentifs et ouverts aux développements technologiques et à l'évolution des méthodes de gestion et de mise en marché.

274

XVI. Deux rapports de recherche du Centre de recherche en droit privé et comparé du Québec : réclamations en soins de santé

Le premier rapport décrit la création de la base de données REMEDHOS. Daté de 1990 et signé par Pierre Deschamps et Gary Mullins, l'objectif du rapport et, partant, des données REMEDHOS, est de connaître et de surveiller l'évolution du phénomène des poursuites judiciaires reliées à la prestation des soins de santé. Une telle base de données pourrait s'avérer utile dans la recherche d'actions devant être prises pour réduire les risques de poursuites éventuelles.

Le second rapport, daté également de 1990 et signé par les auteurs précédents auxquels s'est joint Marie-Hélène Côté, fait état de quelques résultats sur les poursuites intentées entre 1968 et 1985 contre les professionnels de la santé et les établissements de santé du Québec.

Les auteurs signalent que la base de données REMEDHOS contient «une multitude d'éléments d'information dont on n'a pas fait état dans le rapport mais qui demeurent accessibles aux utilisateurs de la base de données pour des fins d'analyse plus poussée du phénomène».